

DIRECTION GENERALE N°24/190

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
POUR L'ANNEE 2024**

**ARRETE PORTANT DELEGATION TOTALE DE SES FONCTIONS A TITRE TEMPORAIRE A
L'ADJOINT DANS L'ORDRE DES NOMINATIONS**

Le Maire d'Epône,

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-18 prévoyant la possibilité de délégation de fonctions aux Adjoints et son article L.2122-17 prévoyant qu'en cas d'absence ou d'empêchement, le Maire est remplacé provisoirement dans la plénitude de ses fonctions par un Adjoint dans l'ordre des nominations.

Considérant son absence du samedi 27 juillet 2024 au dimanche 11 août 2024 inclus,

Considérant que Madame Isabelle MARTIN est la première Adjointe dans l'ordre des nominations,

Considérant que Madame Béatrice DI PERNO est la troisième Adjointe dans l'ordre des nominations,

Considérant l'absence de Madame Isabelle MARTIN du vendredi 26 juillet 2024 au 17 août 2024 inclus,

ARRETE

Article 1 : Madame Béatrice DI PERNO, 3ème Adjointe au Maire, est désignée pour remplacer le Maire d'Epône pour la période du samedi 27 juillet 2024 au dimanche 11 août 2024 inclus, dans la plénitude de ses fonctions.

Article 2 : Une ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Madame Béatrice DI PERNO, 3ème Adjointe au Maire,
- La Préfecture des Yvelines



Fait à Epône, le 15 juillet 2024


Ivica JOVIC
Maire d'Epône